

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201121-20230705-2023_25bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023/25

Nombre de Conseillers

En exercice : **11**

Présents : 10

Votants : 10

**L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
Le CINQ JUILLET**

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 27/06/2023

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, DECHAVANNE Carole, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, Yannick FRANCOIS, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : Marlène VILLENEUVE

Secrétaire : Carole DECHAVANNE

Délibération publiée le / /2023

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2023 DU BUDGET COMMUNE

M. le Maire rappelle que les frais du remboursement anticipé de l'emprunt liés à la dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion du gymnase de la Bouverie le 1^{er} août 2023, avaient été prévus et votés au budget 2023 au compte 65568.

Les services de la DDFIP indiquent qu'il convient d'inscrire le remboursement des frais au compte 661138 et le remboursement du capital au compte 2041512.

Il convient donc de régulariser par décision modificative.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents, les écritures budgétaires suivantes :

En fonctionnement :

Compte 65568 Chapitre 65 : - 111,92 €

Compte 661138 Chapitre 66 : + 111,92 €

En investissement :

Compte 204182 Chapitre 00105 : - 3 370,90 €

Compte 2041512 Chapitre 204 : + 3 370,90 €

Fait à JARNOSSE, le 5 juillet 2023

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le Secrétaire de séance,
Carole DECHAVANNE

